

—Vous n'avez rien à ajouter à votre défense ? lui demanda le président du conseil.

—Si, mon président.

—Quoi ?

—Ceci : Malgré cette griserie continuelle dans laquelle on vivait, quand par hasard je réfléchissais j'avais des remords. . . .

—Des remords, vous ! fit le président d'un ton ironique.

—Oui, mon colonel. . . .

—Vous le dites. . . .

—Et je l'ai prouvé. . . .

—Comment ?

—Savez-vous, mon colonel, le nom de l'officier de la Commune qui, bravant les plus grands dangers, a ouvert aux troupes régulières la porte des Prés-Saint-Gervais.

—Nous ne tenons pas à le savoir, répliqua sèchement le colonel en fronçant le sourcil.

—Je ne le nommerai donc pas, mais il me semble qu'en agissant ainsi il a racheté une partie de ses fautes. . . .

—Bien tardivement, en tout cas, et lorsque les deux tiers de Paris étaient déjà en notre pouvoir. . . .

Il lui était impossible de le faire plus tôt.

—Assez ! commanda le président du conseil.

## LVII

Après avoir imposé silence à l'accusé, le colonel se pencha vers le commandant assis à sa droite et lui dit quelques mots tout bas.

Le commandant lui passa une double feuille de papier ministre, sur laquelle des noms se trouvaient inscrits, et du doigt lui désigna celui de Servais Duplat deux fois souligné.

En face de ce nom se voyait une note écrite à l'encre rouge et ainsi conçue :

“ Servais Duplat, capitaine de fédérés, commandant le poste de la porte des Prés-Saint-Gervais, a, par une ruse adroite et au péril de sa vie, livré l'entrée de cette porte au général Vinoy.”

Et, dans la colonne d'observations tracées de la main du général Valentin, directeur général du service de la sûreté pendant le siège et la Commune, on pouvait lire ces lignes :

“ Désavouer l'homme s'il invoquait ce fait pour sa défense, mais user d'indulgence envers lui si cela est possible.”

Quelques mots d'explication suffirent pour faire comprendre comment et pourquoi ces notes se trouvaient en face du nom de Servais Duplat porté sur l'état nominatif des hommes qui devaient, dans la journée, paraître devant le conseil de guerre.

Tous les procès-verbaux des agents subalternes se concentraient dans les bureaux du général dont Merlin était un des inspecteurs les plus habiles, les plus dévoués et les plus écoutés.

Merlin, en lisant ces rapports, avait appris l'arrestation du Duplat, chez Palmyre, à Champigny, et, cette fois, il voulait essayer de lui sauver la vie.

C'est lui qui avait donné connaissance du service rendu par le capitaine de fédérés à l'armée de Versailles en lui livrant la porte des Prés-Saint-Gervais.

Servais éprouvait les plus poignantes angoisses tandis que chacun de ses juges prenait tour à tour connaissance des notes que nous venons de reproduire.

S'agissait-il de nouvelles charges contre lui ? d'une nouvelle et écrasante délation survenue au dernier moment ?

Une sueur d'agonie mouillait ses tempes.

Les cinq minutes de silence qui se firent dans la salle du conseil lui parurent plus longue que des heures.

Sa gorge se serrait.

Il n'aurait pu articuler un mot tant sa bouche était desséchée et sa langue agitée d'un tremblement nerveux.

Les premières paroles prononcées après ce silence seraient-elles son arrêt de mort ?

L'attente et l'incertitude constituaient un supplice sans nom.

Enfin le président replaça sur le bureau la double feuille de papier ministre qui revenait à lui après avoir passé de main en main, et après avoir consulté à voix basse ses assesseurs, prononça ces mots :

—Au nom de la République Française, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le conseil de guerre siégeant à Versailles le 7 juin 1871 pour juger les insurgés de la Commune, condamne le nommé Servais Duplat à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Servais sentit disparaître comme par enchantement le poids énorme qui écrasait sa poitrine et l'empêchait de respirer.

Il s'inclina sans mot dire, mais le cœur inondé de joie.

La déportation, c'était la vie ! . . .

Il échappait aux feux de peloton du camp de Satory !

—Et une amnistie, donc ! se disait-il radieux. Ça ne doit pas

tarder beaucoup. Qu'on m'envoie au bout du monde, je m'en fiche j'en reviendrai ! . . .

Quelques jours plus tard il faisait partie d'un convoi de condamnés qu'on dirigeait vers Belle-Isle, où on l'embarquait, avec trois cents de ses compagnons, sur un navire de guerre, la frégate la *Danaé*, qui levait l'ancre et s'éloignait de la France pour se rendre à la Nouvelle-Calédonie.

C'était à l'île des Pins, à Nouméa, à l'île Nou et à la presqu'île Ducos, que devaient résider, en attendant l'amnistie qu'ils espéraient prochaine, les insurgés de la Commune.

Gilbert Rollin apprit la condamnation de Duplat, et tout en éprouvant une déception, car il espérait une condamnation à mort pour son complice, il se dit qu'il n'avait plus rien à craindre de lui.

\* \* \*

Dès le commencement du siège de Paris, vers le 15 septembre 1870, on avait installé des ambulances dans tous les quartiers.

Les unes étaient dues au concours actif des municipalités, les autres à l'initiative privée.

Tout le monde cherchait à assurer des refuges à nos soldats blessés, car on prévoyait que la lutte serait longue, acharnée, terrible.

Le nombre des drapeaux blancs à croix rouge se multipliait aux fenêtres d'une manière presque exagérée, et il existait certainement un abus dans le nombre d'appartements mis à la disposition des victimes de la guerre.

Bien des gens arboraient le drapeau d'ambulance avec l'intention de s'en faire une égide, une sauvegarde, pour le cas où les Prussiens entreraient dans Paris.

Beaucoup aussi se plaçaient dans le service des ambulances afin d'éviter celui de la garde nationale.

On appelait ceux-là avec ironie : *Les Chevaliers de la Croix !* surnom qui leur venait de la casquette ornée d'une croix rouge avec laquelle ils paradaient dans Paris.

Ce fut vers trois heures du matin, dans la nuit du 27 au 28 mai, qu'une compagnie de marins, commandée par le capitaine Edmond de Kernoël, prit possession de l'ambulance de la rue Servan et y laissa un poste de vingt hommes sous le commandement d'un lieutenant.

Le directeur avait lui-même ouvert les portes aux officiers de l'armée régulière.

C'était au plus fort des derniers combats livrés par les troupes de Versailles aux soldats affolés de la Commune, aussi le nombre des blessés appartenant aux deux partis augmentait d'heure en heure.

Parmi ces blessés se trouvaient deux femmes.

Une troisième les suivit bientôt, apportée, celle-ci, par des marins du capitaine de Kernoël.

C'était Jeanne Rivat.

Personne ne savait son nom, ce qui ne permettait point de l'inscrire sur les registres de l'ambulance.

Du reste, dans le désordre de cette nuit terrible, le temps manquait pour prendre notes des entrées.

Un infirmier fit déposer la blessée sur un matelas placé à terre et lui donna les premiers soins.

Dans l'après-midi du 28, les chirurgiens de l'armée et les médecins civils qui s'étaient installés à la petite Roquette vinrent visiter l'ambulance.

En raison de l'agglomération des malades, les vastes salles de l'école des Frères, affectées à cette ambulance, étaient devenues trop étroites et n'offraient plus, par conséquent, les conditions d'hygiène nécessaires.

Le chirurgien-major commandant le service de santé donna l'ordre de les faire évacuer le plus promptement possible en dirigeant tous les blessés vers les hôpitaux militaires et civils de Paris.

Le lendemain, Jeanne Rivat qui, blessée à la tête, brûlée par la fièvre et délirant, n'avait pu répondre à aucune question, fut, sur cette indication : *inconnue*, transférée à l'hospice de la Pitié, rue Lacépède, et placée dans la salle Troussseau, où elle occupa le lit n° 17.

La pauvre jeune femme était dans un état lamentable.

A peine avait-on pu s'occuper d'elle à l'ambulance de la rue Servan.

Un pansement au perchlorure de fer pour arrêter l'hémorragie, un peu de tisane pour apaiser la soif inextinguible qui la dévorait, constituaient les uniques soins qui avaient pu lui être donnés.

L'interne de la Pitié, chargé de la recevoir ainsi que d'autres femmes, inconnues comme elle, examina sans retard et très consciencieusement ses blessures.

Au bas du front, tout près de l'arcade sourcilière, se trouvait une déchirure assez longue, sans profondeur.

Ceci n'était rien, mais au sommet du crâne existait une plaie pénétrante produite par un éclat de projectile ayant déterminé une lésion de la boîte osseuse.

Là était le danger.

En attendant la visite que devait faire le lendemain matin le Dr